

NOUVEAU SERVICE DANS VOTRE COMMUNE

BAC DE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES EN APPORT VOLONTAIRE

QUELS DÉCHETS TRIER ?

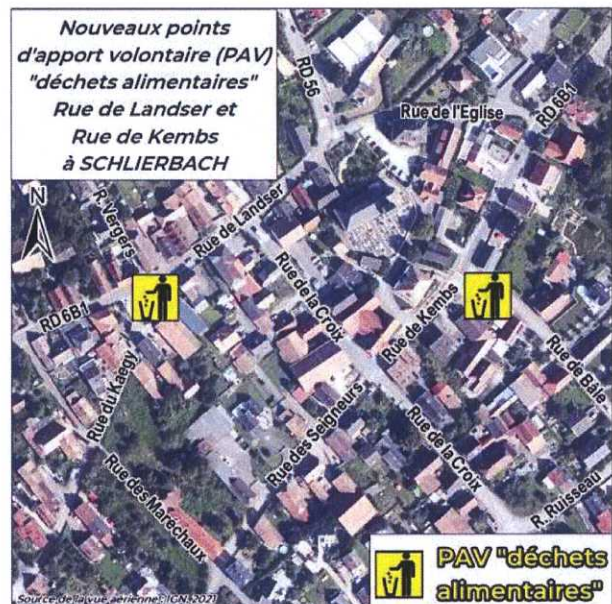
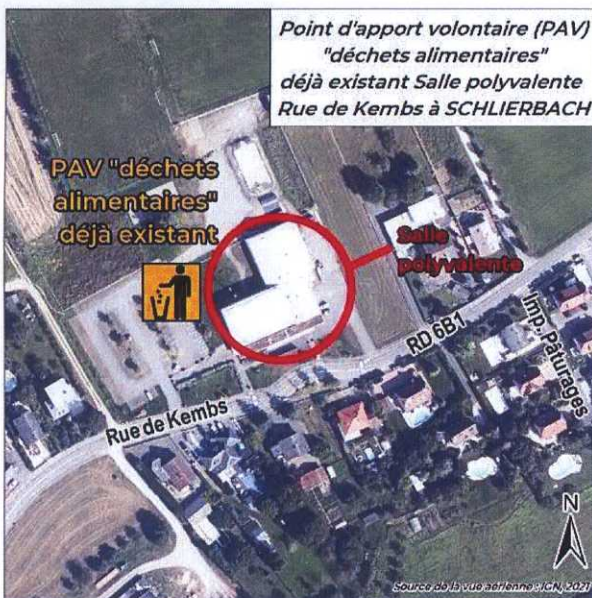
✓ **Tous vos déchets alimentaires sont acceptés** : épluchures de fruits et légumes, poissons et arêtes, restes de viande et os, coquilles d'œufs, restes de pain, thé et marc de café, croûtes de fromage, papiers gras de cuisine, fleurs coupées, aliments périmés, restes de repas cuits ou crus...



– **Évitez les déchets liquides dans le seau** : soupe, sauce, yaourt...

✗ **Sont interdits les déchets du jardin et tous les déchets non alimentaires** : plastique, métal, verre, produits toxiques, nourriture encore emballée, litière (minérale et végétale), mégot de cigarette...

OÙ JETER MES DÉCHETS ?



Pour toutes vos questions, contactez le Service Déchets Ménagers au
03 89 70 22 60